

C'est ce que nous avons commencé à faire avec la ferme intention de continuer. Ce n'est pas que nous aimions les parallèles de ce genre, mais lorsqu'ils deviennent une nécessité, il faut savoir ne pas reculer devant ce qui est plus ou moins agréable.

Le tribunal de la Rote

Un important projet, destiné à marcher de pair avec les grandes idées de paix, de désarmement et d'arbitrage, est en train de mûrir sous l'œil vigilant du Souverain Pontife. Il s'agit de préparer le tribunal de la Rote à exercer de nouveau les hautes fonctions qui lui furent dévolues par le passé dans la solution des conflits internationaux, lorsqu'ils étaient soumis à l'arbitrage du Saint-Siège. L'impérieux besoin de la paix et les généreux efforts tentés pour en assurer les bienfaits à l'Europe et à tout le monde civilisé, entraînent de soi le fonctionnement de l'arbitrage comme le moyen le plus pratique de substituer la force morale du droit au droit de la force brutale. A cet effet, le tribunal de la Rote est tout indiqué, par ses traditions mêmes, depuis longtemps acquises au service de la paix, soit pour régler les litiges entre particuliers, soit pour éliminer, par de justes sentences, les causes de conflit entre nations. Il est indiqué aussi par sa composition, puisqu'il comprend des prélats de diverses nationalités dont le nombre peut être accru et, au besoin, complété par des consultants adjoints qui appartiendraient à leur tour aux pays les plus divers et seraient choisis parmi les personnalités les plus aptes à connaître et à résoudre les questions litigieuses sous les différents aspects juridiques et techniques qu'elles peuvent avoir.

Depuis 1870, les attributions de ce tribunal consistent seulement à voter dans les questions de procédure de la Congrégation des Rites qui revêtent un côté juridique, ainsi que dans les litiges privés qu'on veut lui soumettre.

Coup d'œil sur le monde catholique

Il est sérieusement question de la reprise des relations diplomatiques entre la République Argentine et le Saint-Siège interrompues depuis le rappel de M. Filippini en 1871.